Parlement européen

2024-2029



Document de séance

B10-0065/2024

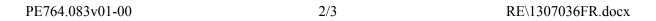
13.9.2024

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 149 du règlement intérieur sur la déferlante migratoire subsaharienne

Jean-Paul Garraud

RE\1307036FR.docx PE764.083v01-00



B10-0065/2024

Proposition de résolution du Parlement européen sur la déferlante migratoire subsaharienne

Le Parlement européen,

- vu l'article 149 de son règlement intérieur,
 - A. considérant qu'entre 2010 et 2018 plus de un million d'Africains subsahariens se sont installés en Europe¹;
 - B. considérant qu'en 2018 un Africain subsaharien sur deux comptait migrer en Europe;
 - C. considérant que cette tendance s'est accentuée en 2024 puisque près de 60 % des jeunes de 18 à 24 ans envisagent d'émigrer dans les cinq prochaines années, comme l'indique un récent sondage²;
 - D. considérant que ces jeunes citent principalement l'Europe de l'Ouest comme destination privilégiée;
 - E. considérant que ce phénomène migratoire est lié à la corruption, à l'instabilité politique, au manque de perspectives économiques dans les pays d'origine mais aussi à l'absence d'une réelle lutte contre l'immigration en Europe;
 - 1. demande à la Commission de renforcer la coopération avec les pays africains pour lutter contre la corruption et améliorer les conditions de vie;
 - 2. estime que l'Union européenne doit revoir ses orientations politiques en matière migratoire pour répondre aux défis posés par l'ampleur sans précédent de ces migrations;
 - 3. invite la Commission à présenter un plan d'action pour faire face à cette pression migratoire croissante;
 - 4. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission.

¹ https://www.pewresearch.org/global/2018/03/22/at-least-a-million-sub-saharan-africans-moved-to-europe-since-2010/.

 $^{^2 \, \}underline{\text{https://ichikowitzfoundation.com/news/article/africa-is-so-awash-with-corruption-60-of-its-young-people-want-to-leave}.$